

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept juillet, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Canaules au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 21 juillet 2022

Date d'affichage : le 21 juillet 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 36 + 8 = 44

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 8

Absents : 5

Présents : MM. GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, Mme MARTIN Catherine, MM. WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, CHARDONNAUD Claude, M. LENORT Joseph.

Procurations : M. TRINQUIER Gilles à M. Lionel JEAN
M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent
M. CAUVIN Bernard, à M. Cyril MOH
Mme SEGURA Delphine à M. VIALA Christian
M. OLIVIERI Bruno à Mme DRACS Marie Andrée
M. DREVON Nicolas à M. CATHALA Serge
Mme. ROTTE Sandrine à Mme BARBIER Mireille
Mme. ROUX Florence à Mme DRACS Marie Andrée

Absents excusés : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, Joël ROUDIL, SEMENOFF Serge, FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes BARON Réjane, MEUNIER Hélène, MM. SOULIER Cyril,

Absents : M. BRESSET Cyrille, SIPEIRE Jacky, BARON Jérôme, Mmes TARNOWSKI Gabrielle, MASOT Alexandra

Secrétaire de séance : Mme AGNIEL Virginie

Début de séance : 18h00

Délibération n°088/2022 : Avenants pour le marché public de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Fabien CRUVEILLER expose que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale de Quissac, la Communauté de Communes a lancé un marché de travaux composé de 15 lots dont l'attribution a été acté par les délibérations n°092/2021, n°124/2021 et n°007/2022 (lot 14). Durant la réalisation des travaux, la Communauté de Communes a dû faire face à des travaux non prévus à l'origine ainsi qu'à la disparition de travaux initialement prévus dans le marché. Ces modifications ont entraîné la génération d'avenants.

Ainsi, afin de permettre la réalisation complète du projet de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale de Quissac, il est présenté les avenants suivants supérieur à 5 % à la validation du Conseil Communautaire.

Il donne ensuite lecture du rapport de présentation.

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13 bis rue du Docteur Rocheblave

30 260 QUISSAC

☎ 04 66 93 06 12

➔ marches-publics@piemont-cevenol.fr

Signataire du marché : le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 23 juillet 2020.

II – Lots concernés par la passation des avenants

Les avenants soumis à la validation du conseil communautaire sont :

Lots	Intitulé du lot	Numéro d'avenant
1	Démolition – Gros Œuvre	Avenant n°3
2	Charpente Bois	Avenant n°1
11	Électricité	Avenant n°1
12	Traitement de l'eau	Avenant n°1

III – Contenu des avenants

A titre informatif, ces avenants ont reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le mercredi 13 juillet 2022.

Avenant n°3 au lot 1 – Démolition Gros Œuvre

A titre informatif, le lot 1 Démolition- Gros œuvre a fait l'objet de 2 précédents avenants introduisant les augmentations suivantes :

- Avenant n°1 : +0.7 %
- Avenant n°2 : + 4.27 %

Le présent avenant n°3 est présenté devant le conseil communautaire en raison de l'accumulation des augmentations qui fait passer l'augmentation des travaux, au titre du lot 1, au-delà des 5 %.

Il porte sur :

Au titre des travaux rendus nécessaire :

- Grand bassin : Réalisation de poteaux (14 unités) demandés par la société BERNDORF (Lot 13) dans le fond du bassin existant pour servir de support structurel aux éléments techniques de fond du bassin inox (équerrés de fond, canaux de fond, ...), les clavetages gros béton prévus initialement étaient insuffisants. Coûts : 5 735.34 €HT ;

- Grand et petit bassin : Remplacement de la couche de propreté béton prévue par une couche de gravillons lavés 4/6 demandés par la société BERNDORF (Lot 13) car la mise en œuvre sur le béton étant source d'irrégularité et de défauts. Coûts : 2 725.50 € HT ;

- Le traitement et le confortement des désordres existants en façades et la reprise complètes du

revêtement extérieure de façade via un enduit monocouche dans le local transformateur. Coûts : 2 743.19 € HT ;

- Prestations de serrurerie dans le local transformateur afin de permettre le supportage et la mise en œuvre des équipements électriques. Coûts : 2 046.67 € HT ;
- Prestations pour la réalisation de dés béton pour 3 sorties toitures prévues et nécessaires pour la bonne finition du complexe d'étanchéité suivant le DTU. Coûts : 527.76 € HT.

Le présent avenant génère une augmentation de +1.66 % ce qui cumulé avec l'avenant n°1 et 2, déjà validés, constitue une augmentation de 6.63 % sur l'ensemble du lot 1.

Avenant n°1 au lot 2 – Charpente Bois

Le présent avenant n°1 porte sur :

Au titre des travaux rendus nécessaire :

- Changement essence de bois charpente et optimisation des dimensions de la charpente dans l'optique d'amélioration de la pérennité des poutres bois extérieures. Coûts : 0 € HT ;
- Mise au point structurelle en bout de bâtiment sur la file 8 nécessitant l'ajout d'une poutre LC au droit du mur, en remplacement des panneaux MOB prévus initialement, et ajout d'un fer dans l'épaisseur de l'isolant. Coûts : 3 303.50 € HT ;
- Adaptation technique pour masquer des réseaux (autres que VMC) dans le hall et passage dans les poutres par la création de réservations dans les poutres du hall, au-dessus du plafond, pour y faire passer les nappes de réseaux de chauffages et d'eau calorifugées. Coûts : 1 980 € HT ;
- Suite à une demande du bureau de contrôle, adaptation de la nature de bois des panneaux MOB extérieurs sur les façade NORD et OUEST pour les passer en Douglas dans le but d'améliorer la pérennité de ces ouvrages sur les façades concernées sans débords de toit suffisant. Coûts : 3 340 € HT ;
- Suite à une demande du bureau de contrôle, ajout d'une lasure sur tous les panneaux bois extérieurs dans le but d'améliorer la pérennité de ces ouvrages. Coûts : 3 700 € HT ;
- Suite à une demande du bureau de contrôle, modification de la nature de l'isolant des panneaux MOB pour passer en laine de roche afin d'assurer l'écran thermique. Coûts : 0 € HT ;
- Fourniture de rouleaux de pare pluie pour la réalisation d'une protection provisoire des panneaux MOB posés au regard du décalage dans le démarrage de la couverture en raison de la pénurie d'isolant. Coûts : 1 232.50 € HT.

Soit une plus-value de : 13 556 € HT

Au titre des travaux rendus non nécessaire :

- Suite à une demande du bureau de contrôle, modification de la nature d'isolant de ces panneaux MOB afin assurer l'écran thermique avec le passage d'un isolant fibres de bois vers un isolant laine de roche. Coûts : - 0 € HT ;
- Suppression de la structure support des panneaux de toiture pour répondre à la contrainte chantier imposée par la société VEOLIA. Coûts : - 2 300 € HT.

Soit une moins-value de : 2 300 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 11 256 € HT

Le présent avenant génère une augmentation de +6.71 %

Avenant n°1 au lot 11 – Électricité

Le présent avenant n°1 porte sur :

Au titre des travaux rendus nécessaire :

- Passage d'un poste 400kVA à 630 kVA et modifications TDTE associées suite à des modifications et des rajouts de plusieurs points de consommation électrique (convecteurs, sèche-cheveux, sèche main et ballon ECS). Coûts : 13 210.70 € HT ;
- Ajout alimentations diverses suite à la modification ci-dessus. Coûts : 2 411.41 € HT.

Soit une plus-value de : 15 622.11 € HT.

La balance financière du présent avenant est de : + 15 622.11 € HT
Le présent avenant génère une augmentation de +11.49 %

Avenant n°1 au lot 12 – Traitement de l'eau

Le présent avenant n°1 porte sur :

Au titre des travaux rendus nécessaire :

- Adaptations techniques afin de solutionner la contrainte soulevée par la société VEOLIA portant sur l'incapacité du réseau public à réceptionner le volume d'eau évacué par la piscine lors des lavages de filtres (Passage de 2 filtres Ø 2000 à 4 filtres Ø 1600, permettant de réduire les besoins en eau lors du lavage de chaque filtre). Coûts : 25 533.63 € HT ;
- Ajout un blower afin de réduire le temps de lavage et la quantité d'eau consommée. Coûts : 2 649.31 € HT ;
- Ajustement des équipements liés au Splashpad pour permettre l'intégration de vannes Motorisées pour automatisation. Coûts : 0 € HT.

Soit une plus-value de : 28 182.94€ HT

La balance financière du présent avenant est de : + 28 182.94 € HT

Le présent avenant génère une augmentation de +9.76 %

IV – Conclusion

L'ensemble des avenants ont été soumis à la Commission d'Appel d'Offre du mercredi 13 Juillet (Voir annexe 2).

Ainsi et au regard de ce qui précède, Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et d'entériner la passation des avenants au titre du marché public relatif aux travaux de réhabilitation et l'extension de la piscine intercommunale de Quissac ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution desdits avenants.

Olivier GAILLARD indique que pour les avenants de moins de 5 %, il n'y a pas de justificatifs uniquement que des pourcentages. Il précise toutefois qu'il n'a pas pu ouvrir les pièces annexées envoyées avec la note de synthèse dont le rapport de la CAO. Il ajoute qu'il ne votera pas cette délibération sans ces éléments.

Il ajoute que la responsabilité du maître d'œuvre doit être mise en œuvre. Ce sont des avenants liés à la conception, c'est une faute du Maître d'œuvre.

Le Bureau de contrôle a changé son rapport et il ne doit pas le faire en cours de marché. S'il a changé c'est sans doute qu'il n'a pas eu tous les éléments du Maître d'œuvre auquel cas il faut aussi engager sa responsabilité.

Fabien CRUVEILLER répond qu'il n'est pas l'avocat du Maître d'œuvre. La faute du maître d'œuvre doit être ciblée mais il y a un risque de défaillance si on ne fait pas les travaux énoncés.

Olivier GAILLARD ajoute que ce n'est pas à la collectivité de payer ce qui relève de la responsabilité du maître d'œuvre.

Fabien CRUVEILLER précise que la délibération vise à être en conformité avec le code des marchés publics pour les avenants supérieurs à 5%.

Fabien CRUVEILLER demande au directeur de la communauté de communes des explications complémentaires.

Didier SOUCHON donne lecture du montant total des plus-values et des moins-values présentées lors du dernier comité de pilotage du 1 juillet 2022. Il précise que des avenants sont à l'initiative soit du maître d'œuvre, soit maître d'ouvrage soit du bureau de contrôle comme cela a été exposé lors des différents comités de pilotage.

A la lecture des éléments exposés, Fabien CRUVEILLER propose de surseoir à cette délibération., de détailler lors du prochain communautaire la liste des avenants et d'engager la responsabilité du maître d'œuvre sur les avenants de son fait.

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- de surseoir à la délibération sur les avenants au titre du marché public relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale de Quissac ;
- d'engager la responsabilité du maître d'œuvre sur les avenants de son fait

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

PROCES-VERBAL DE LA CAO DU 13 JUILLET
2022 AU FOYER DE LA COMMUNE DE
SAVIGNARGUES A 15H45

SAISIE AU TITRE DE SES COMPETENCES
FACULTATIVES POUR AVIS AU TITRE DU MARCHE
A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A L'EXTENSION
ET LA REHABILITATION DE LA PISCINE
INTERCOMMUNALE DE QUISSAC.

ORDRE DU JOUR :

- 1) AVIS AU TITRE DES AVENANTS SUPERIEUR A
5%

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol
13 bis rue du Docteur Rocheblave
30 260 QUISSAC
☎ 04 66 93 06 12
✉ y.cobut@piedmont-cevenol.fr

Signataire du marché : le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 23 juillet 2020.

II - Objet du marché

Marché public relatif à la réhabilitation et l'extension de la Piscine intercommunale de Quissac

Lot(s)	Objet de la CAO
Lot 1	Avenant n°3
Lot 2	Avenant n°1
Lot 11	Avenant n°1
Lot 12	Avenant n°1

III - Procédure

Procédure choisie :

Procédure adaptée en application des articles des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique en raison d'un montant total du marché inférieur à 5 350 00 € HT(seuil en 2020).

- Publication Initiale sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol ainsi que sur :
 - Profil Acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, le 06/10/21
 - BOAMP, le 06/10/2021

Date limite de réception des offres : 5 Novembre 2021 à 12h00.

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres, ou en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piedmont-cevenol.fr •  ccPiedmontCevenol

REÇU EN PREFECTURE
le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

IV - Commission d'Appel d'Offres :

A - Convocation et composition de la Commission d'Appel d'Offres

Date de la réunion : Mercredi 13 juillet 2022 à 15h45

Convocation envoyée le Mardi 5 juillet 2022

Compétence facultative de la CAO : Conformément à l'article 2.3 du Règlement de la CAO adopté par la délibération n°100/2020 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2020, le Président sollicite l'avis de la CAO dans le cadre de ses compétences facultatives en matière de marché à procédure adaptée. Cet avis ne lie pas l'acheteur public.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres présent ce jour sont les suivants :

- Membres titulaires de la commission à voix délibérative :

Noms, prénoms	Qualité
Fabien CRUVEILLER	Président de la Commission d'Appel d'Offres, Président de la CCPC.
Bernard CAUVIN	Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Conseiller communautaire de Lédignan
Nicolas DREVON	Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Conseiller communautaire de Quissac
Jean Louis CUENOT	Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Conseiller communautaire de Saint Jean de Criulon

- Membres à voix consultative invités par le Président en raison de leurs compétences :

Noms, prénoms	Qualité
Didier SOUCHON	Directeur Général des Services
Yann COBUT	Service Marchés Publics

B - Le quorum :

Conformément à l'article 3.5.4 du Règlement de la de la CAO adopté par la délibération n°100/2020 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2020, le quorum n'est obligatoire que quand la CAO intervient dans le cadre de ses compétences obligatoires. La présente CAO intervient dans le cadre de ses compétences facultatives, dès lors, aucune condition de quorum n'est nécessaire.

C - Secrétariat de la CAO :

Nom, prénom	Qualité
Yann COBUT	Responsable du Service Marchés Publics

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

D - Présentation des différents avenants :

Nom, prénom	Qualité
Fabien CRUVEILLER	Président

V - Présentation des avenants

L'ensemble des avenants soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres sont présentés par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol et annexés au présent procès-verbal.

VI - Avis au titre des avenants présentés

♦ Au titre du lot 1 : Démolition - Gros œuvre

Après avoir pris connaissance du contenu et de la justification de l'avenant n°3 :

La CAO :

- donne un avis favorable à la passation du présent avenant n°3 ;
 ne donne pas un avis favorable à la passation du présent avenant n°3 ;

Résultat des votes au titre du lot 1		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	/	/

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

♦ Au titre du lot 2 : Charpente Bois

Après avoir pris connaissance du contenu et de la justification de l'avenant n°1 :

La CAO :

- donne un avis favorable à la passation du présent avenant n°1 ;
 ne donne pas un avis favorable à la passation du présent avenant n°1 ;

Résultat des votes au titre du lot 2		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	/	/

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

◆ Au titre du lot 11 : Électricité

Après avoir pris connaissance du contenu et de la justification de l'avenant n°1 :

La CAO :

- donne un avis favorable à la passation du présent avenant n°1 ;
 ne donne pas un avis favorable à la passation du présent avenant n°1 ;

Résultat des votes au titre du lot 11		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	/	/

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

◆ Au titre du lot 12 : Traitement de l'eau

Après avoir pris connaissance du contenu et de la justification de l'avenant n°1 :

La CAO :

- donne un avis favorable à la passation du présent avenant n°1 ;
 ne donne pas un avis favorable à la passation du présent avenant n°1 ;

Résultat des votes au titre du lot 12		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	/	/

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

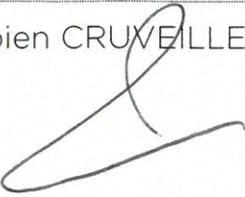
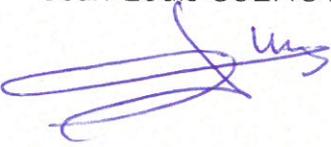
www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE
le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

VII - Signatures des membres à voix délibérative

<p>Fabien CRUVEILLER</p> 	<p>Bernard CAUVIN</p> 	<p>Nicolas DREVON</p> 
<p>Joël ROUDIL</p> <p>Excusé</p>	<p>Guy JAHANT</p> <p>Excusé</p>	<p>Jean-Louis CUENOT</p> 
<p>Serge CATHALA</p> <p>Excusé</p>		

VIII - Signatures des membres à voix consultatives

<p>Didier SOUCHON</p> 	<p>Sabrina ZIANE</p> <p>Excusée</p>	<p>Carl DAUDE</p> <p>Excusé</p>
---	-------------------------------------	---------------------------------

<p>Yann COBUT</p> 

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

13 bis, rue du Docteur Rocheblave

BP 11

30260 Quissac

Tél : 0466930612

Adresse internet : <https://piemont-cevenol.fr>

Représenté par Monsieur **Fabien CRUVEILLER** en qualité de Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS DARVER

445 Avenue des razeteurs

34160 CASTRIES

Tel : 04 48 19 29 00

Courriel : darver@ab-2.fr

SIRET 387 555 147 000 66

Représenté par : Monsieur le Directeur Général - ANDRE Christophe

C - Objet du marché public

➔ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réhabilitation et extension de la Piscine Intercommunale de Quissac - Lot n°1 Démolition - Gros Œuvre

➔ Date de la notification du marché public : 24/09/21

➔ Durée d'exécution du marché public : 11 mois et 6 semaines.

➔ Montant du marché public suite aux avenants n°1 et 2:

- Taux de la TVA : 166 311.17 €
- Montant HT : 831 555.84 €
- Montant TTC : 997 867.01 €

Avenant n°3

Marché de travaux portant sur la réhabilitation et l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Page : 1 / 4

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

D - Objet de l'avenant

→ Modifications introduites par le présent avenant :

Durant l'exécution des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale de Quissac, il a été constaté que certaines prestations supplémentaires étaient devenues nécessaires afin de terminer l'ensemble du projet dans de bonnes conditions. Le présent avenant a pour objet d'acter de ces modifications :

Les travaux ont rendu nécessaire :

- Grand bassin : Réalisation de poteaux (14 unités) demandés par la société BERNDORF (Lot 13) dans le fond du bassin existant pour servir de support structurels aux éléments techniques de fond du bassin inox (équerrés de fond, canaux de fond, ...), les clavetages gros béton prévus initialement étaient insuffisants. Coûts : 5 735.34 €HT
- Grand et petit bassin : Remplacement de la couche de propreté béton prévue par une couche de gravillons lavés 4/6 demandés par la société BERNDORF (Lot 13) car la mise en œuvre sur le béton étant source d'irrégularité et de défauts. Coûts : 2 725.50 € HT
- Le traitement et le confortement des désordres existants en façades et la reprise complètes du revêtement extérieure de façade via un enduit monocouche dans le local transformateur. Coûts : 2 743.19 € HT.
- Prestations de serrurerie dans le local transformateur afin de permettre le supportage et la mise en œuvre des équipements électriques. Coûts : 2 046.67 € HT.
- Prestations pour la réalisation de d'ossature béton pour 3 sortie toitures prévues et nécessaires pour la bonne finition du complexe d'étanchéité suivant le DTU. Coûts : 527.76 € HT.

Soit une plus-value de : 13 778.46 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 13 778.46 € HT

→ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 2 755.69 €
- Montant HT : 13 778.46 €
- Montant TTC : 16 534.15 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.66 %

% d'écart introduit par la totalité des avenants : 6.63 %

Nouveau montant du marché public suite aux avenants n°1, 2 et 3 :

- Taux de la TVA : 169 066.86 €
- Montant HT : 845 334.30 €
- Montant TTC : 1 014 401.16 €

Avenant n°3

Marché de travaux portant sur la réhabilitation et
l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Page : 2 / 4

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur ANDRE Christophe - Directeur Général		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(*Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.*)

A Quissac, le

Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Piémont Cévenol

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

13 bis, rue du Docteur Rocheblave

BP 11

30260 Quissac

Tél : 0466930612

Adresse internet : <https://piemont-cevenol.fr>

Représenté par Monsieur Fabien CRUVEILLER en qualité de Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL A.C.B « Au Cœur du Bois »

19 impasse de Pascalet

30310 Vergèze

Tel : 04 66 35 56 26

Courriel : coeurdubois@orange.fr

SIRET 790 427 744 000 20

Représenté par : Monsieur le Co-Gérant - Cédric Peytouret

C - Objet du marché public

➔ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réhabilitation et extension de la Piscine Intercommunale de Quissac - Lot n°2 Charpente Bois

➔ **Date de la notification du marché public :** 24/09/21

➔ **Durée d'exécution du marché public :** 11 mois et 6 semaines.

➔ **Montant initial du marché public:**

- Taux de la TVA : 33 562.60 €
- Montant HT : 167 813 €
- Montant TTC : 201 375.60 €

Avenant n°1

Marché de travaux portant sur la réhabilitation et
l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Page 1 / 5
REÇU EN PREFECTURE

Le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

D - Objet de l'avenant

→ Modifications introduites par le présent avenant :

Durant l'exécution des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale de Quissac, il a été constaté que certaines prestations supplémentaires étaient devenues nécessaires afin de terminer l'ensemble du projet dans de bonnes conditions et certaines autres prestations étaient devenues superfétatoires. Le présent avenant a pour objet d'acter de ces modifications :

Dans un premier temps, l'exécution des travaux a rendu nécessaire :

- Changement essence de bois charpente et optimisation des dimensions de la charpente dans l'optique d'amélioration de la pérennité des poutres bois extérieures. Coûts : 0 € HT
- Mise au point structurelle en bout de bâtiment sur la file 8 nécessitant l'ajout d'une poutre LC au droit du mur, en remplacement des panneaux MOB prévus initialement, et ajout d'un fer dans l'épaisseur de l'isolant. Coûts : 3 303.50 € HT
- Adaptation technique pour masquer des réseaux (autres que VMC) dans le hall et passage dans les poutres par la création de réservations dans les poutres du hall, au-dessus du plafond, pour y faire passer les nappes de réseaux de chauffages et d'eau calorifugées. Coûts : 1 980 € HT
- Suite à une demande du bureau de contrôle, adaptation de la nature de bois des panneaux MOB extérieurs sur les façades NORD et OUEST pour les passer en Douglas dans le but d'améliorer la pérennité de ces ouvrages sur les façades concernées sans débords de toit suffisant. Coûts : 3 340 € HT
- Suite à une demande du bureau de contrôle, ajout d'une lasure sur tous les panneaux bois extérieurs dans le but d'améliorer la pérennité de ces ouvrages. Coûts : 3 700 € HT
- Suite à une demande du bureau de contrôle, modification de la nature de l'isolant des panneaux MOB pour passer en laine de roche afin d'assurer l'écran thermique. Coûts : 0 € HT
- Fourniture de rouleaux de pare pluie pour la réalisation d'une protection provisoire des panneaux MOB posés au regard du décalage dans le démarrage de la couverture en raison de la pénurie d'isolant. Coûts : 1 232.50 € HT

Soit une plus-value de : 13 556 € HT

Dans un deuxième temps, l'exécution des travaux a rendu non nécessaire :

- Suite à une demande du bureau de contrôle, modification de la nature d'isolant de ces panneaux MOB afin d'assurer l'écran thermique avec le passage d'un isolant fibres de bois vers un isolant laine de roche. Coûts : - 0 € HT
- Suppression de la structure support des panneaux de toiture pour répondre à la contrainte chantier imposée par la société VEOLIA. Coûts : - 2 300 € HT

Soit une moins-value de : 2 300 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 11 256 € HT

Avenant n°1

Marché de travaux portant sur la réhabilitation et l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Page : 2 / 5

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

➔ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 2 251.20 €
- Montant HT : 11 256 €
- Montant TTC : 13 507.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6.71 %

% d'écart introduit par la totalité des avenants : 6.71 %

Nouveau montant du marché public suite à l'avenant n°1:

- Taux de la TVA : 35 813.80 €
- Montant HT : 179 069 €
- Montant TTC : 214 882.80 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Cédric PEYTOURET - Co-Gérant		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Quissac, le

Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Piémont Cévenol

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

13 bis, rue du Docteur Rocheblave

BP 11

30260 Quissac

Tél : 0466930612

Adresse internet : <https://piemont-cevenol.fr>

Représenté par Monsieur Fabien CRUVEILLER en qualité de Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

S.A.S DAUDET ELECTRICITE

156 Chemin des faïsses

30260 CRESPIAN

Tél : 04 66 77 80 38

e-mail : marchés@daudet-electricite.com

Numéro SIRET : 453 286 791 000 18

Représenté par : Monsieur le Président Directeur Général - DAUDET Julien

C - Objet du marché public

→ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réhabilitation et extension de la Piscine Intercommunale de Quissac - Lot n°11 Electricité

→ Date de la notification du marché public : 24/09/21

→ Durée d'exécution du marché public : 11 mois et 6 semaines.

→ Montant initial du marché public:

- Taux de la TVA : 27 187.37 €
- Montant HT : 135 936.86 €
- Montant TTC : 163 124.23 €

Avenant n°1

Marché de travaux portant sur la réhabilitation et
l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Page: 1 / 4
REÇU EN PREFECTURE
le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

D - Objet de l'avenant

→ Modifications introduites par le présent avenant :

Durant l'exécution des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale de Quissac, il a été constaté que certaines prestations supplémentaires étaient devenues nécessaires afin de terminer l'ensemble du projet dans de bonnes conditions. Le présent avenant a pour objet d'acter de ces modifications :

Au titre de son devoir de conseil, la société DAUDET ELECTRICITE, titulaire du lot 11 - Électricité, a fait remonter auprès de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage, les limites que pouvaient constituer le choix initial d'un transformateur à 400 kVA tel qu'établi dans le marché, en cas d'ajouts futurs d'équipements électriques supplémentaires ou d'extension des usages du complexe (risque de surcharge entraînant une mise en sécurité, usure prématurée du compteur, etc. ...).

Face à cela, la société DAUDET ELECTRICITE propose la mise en place d'un transformateur de 630 kVA permettant ainsi d'avoir une marge de manœuvre plus importante face aux consommations électriques supplémentaires sur le projet ainsi qu'une véritable amplitude quant aux évolutions de la structure à l'avenir.

Suite à plusieurs échanges sur cette question entre la maîtrise d'œuvre, le titulaire et le maître d'ouvrage, ce dernier a fait le choix de procéder au changement de transformateur en passant d'un transformateur initialement de 400 kVA à un transformateur de 630 kVA afin d'assurer la pérennité de l'ensemble du projet dans le temps.

Le présent avenant a pour objet d'acter de ces modifications et de la plus-value engendrée par ce passage d'un transformateur 400 kVA à un transformateur 630 kVA.

Ainsi, l'exécution des travaux a rendu nécessaire :

- Passage d'un poste 400kVA à 630 kVA et modifications TDTE associées suite à des modifications et des rajouts de plusieurs points de consommation électrique (convecteurs, sèche-cheveux, sèche main et ballon ECS). Coûts : 13 210.70 € HT
- Ajout alimentations diverses suite à la modification ci-dessus. Coûts : 2 411.41 € HT

Soit une plus-value de : 15 622.11 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 15 622.11 € HT

→ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 3 124.42 €
- Montant HT : 15 622.11 €
- Montant TTC : 18 746.53 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 11.49 %

Avenant n°1

Marché de travaux portant sur la réhabilitation et
l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Page : 2 / 4

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20220804-CCPC_088_27

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 30 311.79 €
- Montant HT : 151 558.97 €
- Montant TTC : 181 870.76 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur DAUDET Julien - Président Directeur Général		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Quissac, le

Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Piémont Cévenol

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

13 bis, rue du Docteur Rocheblave

BP 11

30260 Quissac

Tél : 0466930612

Adresse internet : <https://piemont-cevenol.fr>

Représenté par Monsieur Fabien CRUVEILLER en qualité de Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

S.A.S ENERGY

Campus du Golf - Bât 11

8 rue des vergers

34130 Mudaison

Tel : 04 67 65 06 03

Courriel : siege@energy-sas.fr

SIRET 479 737 926 000 44

Représenté par : Monsieur le Directeur Général Délégué - BURGAIN Romain

C - Objet du marché public

→ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réhabilitation et extension de la Piscine Intercommunale de Quissac - Lot n°12 Traitement de l'eau

→ Date de la notification du marché public : 29/09/21

→ Durée d'exécution du marché public : 11 mois et 6 semaines.

→ Montant initial du marché public:

- Taux de la TVA : 58 860 €
- Montant HT : 288 762.29 €
- Montant TTC : 353 160 €

Avenant n°1

Marché de travaux portant sur la réhabilitation et
l'extension de la piscine intercommunale de Quissac

Page : 1 / 5

REÇU EN PREFECTURE

le 04/08/2022

Application agréée E-legalite.com

D - Objet de l'avenant

→ Modifications introduites par le présent avenant :

1- Correction des erreurs de calcul :

Suite à une erreur de calcul dans le montant de TVA et le montant TTC, il est mentionné dans la Décomposition du prix Globale et forfaitaire ainsi que dans l'article 6 de l'acte d'engagement les éléments suivants :

Montant HT : 288 762.29 €
Montant TVA : 58 860 €
Montant TTC : 353 160 €

Considérant qu'après avoir recalculer l'ensemble des montants, il existe une erreur matériel de calcul du montant de la TVA et du TTC.

Sachant qu'il résulte du calcul mathématique les résultats suivants :

Montant HT : 288 762.29 €
Montant TVA : 57 752.46 €
Montant TTC : 346 514.75 €

Ainsi, en lieu est place des montants mentionnés initialement dans le marché, il convient de lire ceux calculés ci-dessus.

Il en découle l'élément suivant :

→ Nouveaux montant initial du marché public:

- Taux de la TVA : 57 752.46 €
- Montant HT : 288 762.29 €
- Montant TTC : 346 514.75 €

2 - Modifications de travaux :

Durant l'exécution des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale de Quissac, il a été constaté que certaines prestations supplémentaires étaient devenues nécessaires afin de terminer l'ensemble du projet dans de bonnes conditions et certaines autres prestations étaient devenues superfétatoires. Le présent avenant a pour objet d'acter de ces modifications :

Dans un premier temps, l'exécution des travaux a rendu nécessaire :

- Adaptations techniques afin de solutionner la contrainte soulevée par la société VEOLIA portant sur l'incapacité du réseau public à réceptionner le volume d'eau évacué par la piscine lors des lavages de filtres (Passage de 2 filtres Ø 2000 à 4 filtres Ø 1600, permettant de réduire les besoins en eau lors du lavage de chaque filtre). Coûts : 25 533.63 € HT
- Ajout un blower afin de réduire le temps de lavage et la quantité d'eau consommée. Coûts : 2 649.31 € HT
- Ajustement des équipements liés au Splashpad pour permettre l'intégration de vannes motorisées pour automatisation. Coûts : 0 € HT

Soit une plus-value de : 28 182.94€ HT

La balance financière du présent avenant est de : + 28 182.94 € HT

➔ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 5 636.59 €
- Montant HT : 28 182.94 €
- Montant TTC : 33 819.53 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 9.76 %

% d'écart introduit par la totalité des avenants : 9.76 %

Nouveau montant du marché public suite à l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 63 389.05 €
- Montant HT : 316 945.23 €
- Montant TTC : 380 334.28 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur BURGAIN Romain - Directeur Général Délégué		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Quissac, le

Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Piémont Cévenol

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)